

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du jeudi 22 décembre 2016**

**La séance est ouverte à 19h00.**

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4<sup>ème</sup> Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, REUSA Claude, RIOU Jean-Yves, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : RIOU Jean-Yves à DERANQUE Roger

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

**Délai de convocation abrégé** : dès l'ouverture de la séance, le Maire expose aux membres du Conseil le caractère urgent du point inscrit à l'ordre du jour, justifiant ainsi la réduction du délai de convocation à un jour franc et leur demande de se prononcer sur ce point.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, reconnaît le caractère urgent du point inscrit à l'ordre du jour.

Il approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016.

**Ordre du jour**

**Comptabilité communale : décision modificative n°2**

Le Maire propose, pour solder les factures rattachées à l'exercice 2016, d'opérer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

<b><u>Chapitre article désignation</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Recettes</u></b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Chap. 012 charges de personnel</b>				
c/6453 cotisation caisses de retraite	-30 000			
c/64111 rémunération principale	-20 000			
<b>Chap. 011 charges à caractère général</b>				
c/615228 Autres bâtiments				15 000
c/61551 Matériel roulant				10 000
c/61521 Contrats de prestations de services				15 000
c/6135 Locations mobilières				10 000
<b>TOTAL</b>	<b>-50 000</b>			<b>50 000</b>

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

**La séance est levée à 19h10**